

## CMP02 : ELABORATION DES PIECES MARCHES ET PERFECTIONNEMENT ACHAT PUBLIC

### OBJECTIFS :

- Construire le cahier des charges
- Organiser l'intervention des entreprises
- Gérer techniquement le marché
- Gérer financièrement le marché
- Réceptionner l'ouvrage et mettre en œuvre les garanties

### PUBLIC :

- Assistantes, responsable marchés, acheteurs, agents en charge de la passation des marchés publics
- La formation peut s'adapter aux entreprises souhaitant répondre à des marchés publics comme aux organismes soumis au code de la commande publique devant sélectionner des entreprises pour des chantiers de construction ou de réhabilitation de bâtiments ou d'infrastructures.
- Toutes nos formations peuvent être proposées en intra-entreprise, dans vos locaux, avec des cas pratiques et un contenu de programme personnalisés.

### PREREQUIS APPRENANTS :

- Connaître la réglementation de base des marchés publics

### FORMATEUR :

- Expert en marchés publics et privés, et dans le domaine des responsabilités, des litiges et du précontentieux.

Référent pédagogique : François ESCOFFIER

### METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'exercices et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires.
- Le formateur illustre les notions abordées avec des exemples qui peuvent être issus de son expérience et choisis pour correspondre au profil des stagiaires présents, ou issus de leurs témoignages. Cette approche ancrée dans le quotidien professionnel permet une assimilation concrète des règles et des savoir-faire.
- La progression pédagogique est rythmée par l'utilisation d'un diaporama animé et commenté par le formateur, repris en pages-commentaires dans le support remis aux participants.

### MODALITES D'EVALUATION :

- Exercices tout au long de la formation
- QCM de fin de session : les acquis seront validés à partir de 12/20

### VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

### DEROULE PEDAGOGIQUE :

**Distinguer les différentes approches documentaires :** démarche descriptive ou fonctionnelle

**Recenser la réglementation et les documents généraux**

**S'approprier le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de travaux (CCAG-Travaux)**

- Son utilisation
- Sa structure
- Le mécanisme des dérogations
- Les clauses « supplétives »

**Contact :**

Emmanuelle ESCOFFIER : Référent commercial

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ : 06 32 06 18 45

Marine CANNATA : Référent administratif

✉ formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

**DEROULE PEDAGOGIQUE (suite) :****Décrypter les documents particuliers**

- Les cahiers des clauses techniques et administratives particulières (CCTP et CCAP)
- Les autres documents
- Les documents en procédure adaptée

**Identifier les avantages et inconvénients du découpage de l'opération en lots**

- Conséquences sur la consultation
- Conséquences sur la gestion
- Les exceptions à l'obligation d'allotissement

**Organiser le cas des groupements et de la sous-traitance**

- Les dispositions réglementaires
- L'article 3.5 du CCAG travaux
- Conséquences et mise en œuvre
- La sous-traitance

**Faciliter les relations entre les acteurs : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et entreprise**

- L'ordre de service
- Les constats
- Les courriers
- Les comptes-rendus de chantier

**Planifier les étapes et se préparer aux aléas**

- La période de préparation
- La gestion des délais
- La gestion des aléas et des modifications

**Faire face à la défaillance du titulaire**

- Pénalités, retenues et réfaction
- Les mesures coercitives

**Maîtriser la gestion financière du marché tout au long du projet**

- Les conséquences du délai de paiement
- L'organisation du circuit des paiements
- Les sûretés
- Les variations de prix
- L'avance
- Les acomptes
- L'unicité du solde et le décompte général du marché

**Réceptionner l'ouvrage**

- La définition légale
- La procédure du CCAG
- Les différentes réceptions
- Les effets de la réception
- Les cas particuliers

**Mettre en œuvre les garanties**

- La garantie de parfait achèvement
- La garantie de bon fonctionnement
- La garantie décennale

**PROGRAMMATION :**

- Durée : 1 jour (7 heures)
  - Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)
- Pour connaître les dates planifiées ou organiser cette formation dans vos locaux, contactez-nous.  
Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines*

**TARIF :**

- 590 € HT

Nous vous informons que Marine CANNATA, référent handicap, se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Courriel : formation@credef.fr

Tél : 06.73.16.19.25